

Montréal, le 15 juillet 2014

Me Guy Sarault  
Bissonnette, Fortin, Giroux.  
490, Laviolette  
St-Jérôme, QC  
J7Y 2T9

OBJET: CAUSE TARIFAIRE 2014, R3837-2013

Me Sarault,

Pour faire suite à la demande de renseignements N°17 de la Régie et la réponse de Gaz Métro pour le dossier cité en titre, nous vous faisons part de notre point de vue à cet égard dans le contexte de notre témoignage sur le même sujet devant la Régie le 10 juin dernier.

Premièrement, rappelons que les clients qui se prévalent du service de GAI ne contractent pas uniquement du transport à la franchise de Gaz Métro, mais bien une combinaison de transport et de molécule. En fait, c'est un produit livré en franchise qui est contracté. Donc, comme Gaz Métro l'a bien expliqué dans sa réponse, c'est l'ensemble (transport et molécule) avec ses conditions commerciales qui devront être réquisitionnés. C'est très inhabituel de devoir dévoiler à des tiers nos ententes commerciales avec nos fournisseurs car il n'est pas uniquement question de prix mais plutôt d'un ensemble de conditions, de types de service, de structures de prix, de conditions de paiement, etc.

Comme nous avons expliqué durant notre témoignage, la période de prise de décision pour contracter du GAI est très courte. La proposition à l'étude raccourcirait davantage cette période en plus d'y ajouter l'incertitude que ce service soit retranché. Si le risque de voir le GAI réquisitionné devient réel et est assez élevé, c'est la décision même d'y avoir recours qui sera remise en question. Nous n'aurons vraisemblablement pas d'autre choix que de planifier de consommer une source alternative d'énergie qui, dans notre cas, est l'huile légère. A plus long terme, c'est l'utilisation même du service interruptible qui pourrait être mise en cause et l'augmentation de notre utilisation du service ferme.

En conclusion, l'avenue potentielle du réquisitionnement du GAI nous apparaît un frein à l'attrait du service interruptible sans pour autant répondre au besoin d'approvisionnement pour la clientèle ferme telle quel Gaz Métro l'exprime clairement dans sa réponse.

Espérant que notre expérience d'utilisation du GAI puisse éclairer les changements envisagés,

Veillez agréer, Maitre Sarault, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Séguin', with a long horizontal line extending to the right.

Yves Séguin, Ing.  
Directeur corporatif énergie – Département central des achats  
Domtar Inc.